

Réunion du Conseil Municipal

Du 22 mars 2023 à 20 heures 30

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-deux mars à 20 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée le 16 mars 2023, s'est réuni en séance ordinaire dans la salle de la mairie sous la présidence de Pierre CHASSANG, Maire.

Sont présents : Pierre CHASSANG, André FARGES, Adeline CHASSANY, Serge DUMAZEL, Claude PORTAL, Mickaël COMBES, Pierre-Baptiste FABRE, Olivier GUILBOT, Laurent SALSON, Cécile MONTEIL

Absent : Gaëtan CHASSANY

Secrétaire de séance : Adeline CHASSANY

Ordre du jour

- Avis sur le principe d'adhésion de Saint-Flour Communauté au Syndicat Mixte « Cantal Attractivité »
- Fonds Cantal Solidaire : confirmation de l'opération programmée sur l'année 2023
- Préparation des grandes lignes du budget
- Questions diverses

➤ Approbation du compte rendu de la dernière séance.

Le conseil approuve le compte rendu de la séance du 12 janvier 2023.

(Pour : 10, Contre : 0, Abstention : 0)

➤ avis sur le principe d'adhésion de Saint-Flour Communauté au Syndicat Mixte « Cantal Attractivité »

Le Maire informe le conseil municipal que Saint-Flour Communauté a été saisie par le Département du Cantal pour adhérer au Syndicat « Cantal Attractivité » par courrier en date du 28 mars 2022.

Conformément à ses statuts et aux articles L.5211-5 et L.5214-27 du Code Général des Collectivités Territoriales, Saint-Flour Communauté, pour pouvoir adhérer à tout Syndicat Mixte ouvert, doit solliciter ses communes membres et recueillir l'avis favorable de leur organe délibérant à la majorité requise pour sa création.

Il fait savoir que par mail du 19 janvier Mme CHARRIAUD, Présidente de Saint-Flour Communauté sollicite l'avis du conseil municipal quant à l'adhésion de Saint-Flour Communauté au Syndicat Mixte « Cantal Attractivité ».

Le conseil municipal émet un avis favorable sur le principe d'adhésion de Saint-Flour Communauté au Syndicat Mixte « Cantal Attractivité ».

(Pour : 10, Contre : 0, Abstention : 0)

➤ **Fonds Cantal Solidaire : confirmation de l'opération programmée sur l'année 2023**

Le Maire fait savoir que dans le cadre du Fonds Cantal Solidaire (FCS), le conseil départemental a retenu pour 2023, pour la commune de Fridefont, le projet de réfection de la desserte du lieu-dit Sandoulière avec une subvention possible de 7 000 €.

Il propose au conseil de confirmer cette programmation et de l'autoriser à solliciter la subvention auprès du Conseil Départemental.

Le conseil confirme cette programmation et autorise le maire à solliciter la subvention auprès du Conseil départemental.

(Pour : 10 – Contre : 0 - Abstention : 0)

➤ **Préparation des grandes lignes du budget**

Le maire propose au conseil municipal d'établir les grandes lignes du budget. (Subventions aux associations, taux d'imposition, Travaux...).

Le conseil municipal prend les décisions suivantes :

Taux d'imposition : maintien des taux de l'année 2022

Subventions :

- Comité des fêtes : 200.00 €*
- Association Cantal Amis de la lecture : 20.00 €*
- CIE Sapeurs-pompiers : 100.00 €*
- Club des Aînés Ruraux : 750.00 €*
- Association des Anciens Combattants : 200.00 €*
- ADMR : 120.00 €*
- Comité Étape Sanfloraine : 150.00 €*
- Association animation entre Bès et Truyère : 700.00 €*
- ACCA de Fridefont : 200.00 €*

- Association des donneurs de Sang : 40.00 €
- Association des Amis de l'Église : 200.00 €
- Musée de la Résistance : 100.00 €
- GVA : 50 €
- Collège Louis Pasteur : 100 €
- ASL du Pradal : 1 720 €
- Protection civile : 50 €
- Le Souvenir Français : 50 €

Travaux ou acquisitions :

- Desserte de Sandoulière et place de la Brugère
- Achat des terrains BIGOT et PELLEGRY
- Achat récupérateur d'eau
- Remplacement de la porte de la cave du logement du presbytère
- Aménagement plan de travail de la salle des fêtes
- Aménagement corps de ferme (honoraires architecte)
- Réfection toit de la maison de la Mourache

➤ **Questions diverses**

- Présentation pour information des devis reçus pour la réfection de la desserte du lieu-dit Sandoulière. L'attribution des travaux sera faite lors d'une prochaine séance.
- Participation de la commune à hauteur de 7 262.00 € pour les travaux programmés par le SIVU AEP des Vergnes.
- Peinture de la chapelle de l'église confiée à l'entreprise Patrick MENDOZA pour la somme de 650 €.
- Acquisition d'un détecteur de présence qui allume le chœur de l'église.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00.

Le Maire,
Pierre CHASSANG

André FARGES

Adeline CHASSANY

Serge DUMAZEL,

Claude PORTAL,

Mickaël COMBES,

Pierre-Baptiste FABRE,

Olivier GUILBOT,

Laurent SALSON,

Gaëtan CHASSANY,
(Absent)

Cécile MONTEIL